Séance ordinaire du 10 juillet 2017

2017-07
153

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 10 juillet 2017 à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Mme. Lise Roy
Siège #2 - M. Richard Morin
Siège #3 - M. Michel Roy
Siège #4 - M. Paul Joly
Siège #5 - M. Frédéric Poulin
Siège #6 - Mme. Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, M. Rosaire Coulombe.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

- Domaine La Guadeloupe:

- Samedi le 15 juillet : Ford Boyard
- Samedi le 29 juillet : Beach Party et jeux d'eau

- 53e édition de l'Expo agricole à St-Honoré les 10-11 et 12 août

- Ranch Gagnon les 11-12 et 13 août : Monastère "Cabaret et cirque"

2017-07
154

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES
03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
04.01 - Séance ordinaire du 12 juin 2017
04.02 - Séance extraordinaire du 19 juin 2017
04.03 - Séance extraordinaire du 27 juin 2017
05 - CORRESPONDANCE
05.01 - Bordereau de correspondances
06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE
06.01 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire
07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
07.01 - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie
07.02 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en juin 2017 et des engagements du mois
07.03 - Entente en matière d'entraide incendie - East-Broughton
08 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS
08.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité des travaux publics
08.02 - Échange de terrain - Structures Royal inc.
08.03 - Modification résolution 2017-06-144 -Échange de terrain - Julie Champagne
09 - LOISIRS-TOURISME
09.01 - Rapport mensuel d'activités du mois courant
09.02 - Embauche préposé à l'entretien des bâtiments, équipements, terrains et installations
10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
10.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme
10.02 - Demande de dérogation mineure - Jean-François Robert
10.03 - Demande de dérogation mineure - Jonathan Lessard
10.04 - Demande au programme de revitalisation (mutation)
11 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
11.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité des finances
11.02 - Comptes du mois de juin 2017 et engagements financiers du mois suivant
11.03 - Résolution de concordance et de courte échéance
11.04 - Refinancement par l'émission de billets
11.05 - Dons et commandites
11.06 - Carte de crédit - direction générale
11.07 - Demande SDIG fond d'opération
11.08 - Vacances estivales
12 - LÉGISLATION
13 - DIVERS
14 - PÉRIODE DE QUESTIONS
15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement.

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2017-07 155

04.01 - Séance ordinaire du 12 juin 2017

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 juin dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 12 juin 2017, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

2017-07 156

04.02 - Séance extraordinaire du 19 juin 2017

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 juin dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 2017, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

2017-07 157

04.03 - Séance extraordinaire du 27 juin 2017

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 27 juin dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juin 2017, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

05 - CORRESPONDANCE

05.01 - Bordereau de correspondances

Dépôt du bordereau de correspondances, session de juillet 2017. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

- 5.01.01 UMQ - résolution octroi de contrat assurance collective
- 5.01.02 Invitation ouverture à l'exposition agricole de St-Honoré
- 5.01.03 Vision Femmes - rapport annuel 2016-2017
- 5.01.04 CRTC - service de télécommunication 9-1-1
- 5.01.05 La Beauce - calendrier des activités de juillet
- 5.01.06 Invitation du Club Holstein de la Beauce
- 5.01.07 Agence régionale des forêts privées de la Chaudière - rapport annuel
- 5.01.08 Fabrique Notre-Dame-des-Amériques (La Guadeloupe) - Offre de vente d'un terrain

06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

06.01 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire

Monsieur le maire dépose un document préparé par Services Sanitaires Denis Fortier inc. et demande au conseiller au siège # 4 de le commenter.

Ce document nous informe que le tonnage de déchets et de matières recyclables, provenant de notre municipalité, pour le mois de juin 2017 est de:

- Déchets industriels et commerciaux ..... 24.30 T.M. /5 semaines;
- Déchets résidentiels ..... 47.28 T.M. /5 semaines;
- Matériaux secs ..... 19.71 T.M. /5 semaines;
- Recyclage industriel et commercial ..... 13.18 T.M. /5 semaines;
- Recyclage résidentiel ..... 10.54 T.M. /4 semaines;

L'estimation du tonnage destiné à l'enfouissement par notre municipalité pour l'an 2017 est de 600 tonnes métriques, soit une moyenne de 50 T.M. par mois.

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2017-07 158

07.01 - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie

La directrice générale dépose le procès-verbal de la réunion du comité incendie tenue, à 19h, le 7 juin 2017.

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 7 juin 2017 dernier du comité incendie et les recommandations qui y sont contenues.

Adoptée unanimement.

2017-07 159

07.02 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en juin 2017 et des engagements du mois

Attendu l'étude par le comité de sécurité incendie des dépenses encourues par le service de sécurité incendie;

Attendu qu'il apparaît opportun aux membres du conseil de faire suite aux recommandations du comité de sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin d'accepter:

- les dépenses reliées au service contre l'incendie du mois de juin 2017 pour un montant de 9 487.76 $

- les engagements du mois de juillet reliés au service d'incendie, au montant de 10 575$

Adoptée unanimement.

2017-07 160

07.03 - Entente en matière d'entraide incendie - East-Broughton

Attendu l'entente en matière d'entraide entre le SSI d'East-Broughton et le SSI de la Haute-Beauce déposée en comité plénier;

Attendu la recommandation du comité de sécurité incendie de la Haute-Beauce;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin d'adopter l'entente en matière d'entraide avec le SSI d'East-Broughton et d'autoriser la directrice générale, Mme Christiane Lacroix, à signer le document.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

08 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

08.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité des travaux publics

Aucun procès-verbal à déposer

2017-07 161 **08.02 - Échange de terrain - Structures Royal inc.**

Attendu les discussions intervenues entre le comité des travaux publics et M. Jacques Poulin, représentant de Structures Royal Inc.;

Attendu la description technique déposée par M. Francis Carrier, arpenteur, sous sa minute 11 853 et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante:

- Une partie du lot 20-25-1 du rang 7, canton de Forsyth, dans la circonscription foncière de Frontenac, appartenant à la Municipalité La Guadeloupe. Superficie de 1 429 mètres carrés.
- Une partie du lot 20 du rang 7, canton de Forsyth, dans la circonscription foncière de Frontenac, appartenant à Structures Royal Inc.. Superficie de 1 429 mètres carrés.

Attendu que cet échange permettra à la municipalité d'augmenter la superficie de son terrain et ainsi le subdiviser en deux lots distincts;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly que la municipalité:

- accepte l'échange de terrain tel que décrit à la minute 11 853 de M. Francis Carrier, arpenteur
- mandate M. Rosaire Coulombe, maire, et Mme Christiane Lacroix, directrice générale, pour la signature des actes légaux

Conditions de l'échange:

- Les frais d'arpenteur et de notaire seront assumés par Structures Royal Inc
- les frais de déplacement de la clôture entourant le terrain à être cédé à Structures Royal Inc. seront assumés par la municipalité. Cette clôture entoure l'usine de filtration de la municipalité

M. Jacques Poulin, représentant de Structures Royal Inc. informe le conseil qu'il choisit de procéder devant Me Christine Talbot, notaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-07 162 **08.03 - Modification résolution 2017-06-144 -Échange de terrain - Julie Champagne**

Attendu la résolution 2017-06-144 définissant un échange de terrain avec Mme Julie Champagne;

Attendu que l'évaluation donnée par la MRC sur les deux terrains échangés, évalue que le terrain vendu à Mme Julie Champagne vaut 0.50$/p², superficie de 9 257 p², pour une valeur totale de 4 628.50$;

En conséquence

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu que la municipalité rectifie le prix de vente de ce terrain à 0.50$/p² pour la partie excédentaire décrite à la résolution 2017-06-144

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

09 - LOISIRS-TOURISME

09.01 - Rapport mensuel d'activités du mois courant

Aucun rapport à déposer

2017-07 163

09.02 - Embauche préposé à l'entretien des bâtiments, équipements, terrains et installations

Attendu l'appel de candidature lancé par la municipalité La Guadeloupe afin de combler le poste de préposé à l'entretien des bâtiments, équipements, terrains et installations;

Attendu les candidatures reçues et les entrevues réalisées;

Attendu la recommandation du comité de sélection;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu:

- de procéder à l'embauche de M. Éric Roy, au poste de préposé à l'entretien des bâtiments, équipements, terrains et installations:
  - la date d'entrée en fonction est fixée au 2017-07-17
  - la rémunération du salarié et ses conditions de travail sont fixées par la convention collective

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme

La directrice générale informe le conseil que des réunions du comité d'urbanisme ont eu lieu aux dates suivantes :

- 13 juin 2017
- 21 juin 2017

Les sujets exigeant des résolutions du conseil sont traitées à même cette séance.

2017-07 164

10.02 - Demande de dérogation mineure - Jean-François Robert

Attendu la demande de dérogation mineure déposée par M. Jean-François Robert pour sa résidence située au 755, 8e Rue Est et sise sur les lots 20-P du rang 7 et 25A-P du rang B, canton de Forsyth;

Attendu que cette demande vise à autoriser la construction d'un garage détaché, d'une hauteur de 21 pieds;

Attendu que la hauteur demandée excède de 3 pieds celle autorisée par le règlement 373-2007 (zonage):

- Article 4.3.1 du règlement 373-2007 : la hauteur maximale d'un garage est celle du bâtiment principale
- La hauteur de la résidence de M. Robert est de 18 pieds

Attendu que le garage sera construit à l'arrière du terrain et que la dénivellation est de 7 pieds;

Attendu que la pente du toit du garage est la même que celle de la résidence, ce qui en augmente la hauteur;

Attendu que, vue de la rue, le garage sera plus bas que la résidence de 3 pieds et que le zonage arrière est industriel;

Attendu que cette demande ne porte pas atteinte à la jouissance et au droit de propriété des voisins;

Attendu la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par M. Jean-François Robert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-07 165 **10.03 - Demande de dérogation mineure - Jonathan Lessard**

Attendu la demande de dérogation mineure déposée par M. Jonathan Lessard, concernant le lotissement d'un terrain sis sur le lot 19-P du rang 12 Sud, canton de Shenley;

Attendu que cette demande de dérogation vise à:

- Autoriser la subdivision du lot 19-P du rang 12 Sud, canton de Shenley, en trois lots distincts dont la profondeur ne respecte pas le règlement de lotissement no 371-2007.

Attendu que lors de la demande de lotissement, il a été constaté que la profondeur du terrain à être subdivisé ne respecte par le règlement de lotissement de la municipalité;

- Le lot existant à être subdivisé a une profondeur de 38,10 mètres

    - la profondeur minimale applicable à un terrain situé à l'intérieur d'un corridor riverain est de 45 mètres (article 3.2.4 du règlement no 371-2007)

Attendu que les terrains adjacents ont une profondeur de moins de 45 mètres;

Attendu que cette demande de dérogation ne portera pas atteinte à la jouissance et au droit de propriété des voisins;

Attendu la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Lessard.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-07 166 **10.04 - Demande au programme de revitalisation (mutation)**

Attendu la demande au programme de revitalisation, pour le remboursement des droits de mutation, déposée par M. Adam Marois suite à l'acquisition d'une résidence sise au 522 8e rue Est et dont l'année de construction inscrite au rôle est 1922;

Attendu que la demande répond aux exigences du programme de revitalisation 2014-2018;

Attendu la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu d'accepter la demande de M. Marois et

d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le déboursé au montant de 1232$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

11.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité des finances

Aucun procès-verbal à déposer

La directrice générale dépose:

- L'état des activités financières sommaires
- L'état des activités financières détaillées

2017-07 167

11.02 - Comptes du mois de juin 2017 et engagements financiers du mois suivant

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité des finances qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolut que les comptes du mois de juillet 2017 au montant total de 254 846.93 $ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

- Comptes payés 94 637.90 $
- Comptes à payer 98 893.41 $
- Salaires nets versés 34 797.79 $
- Remises d'employeur 26 517.83 $
- Total 254 846.93 $

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois de juillet 2017 pour un montant total de 115 370.00 $. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc...) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

2017-07 168

11.03 - Résolution de concordance et de courte échéance

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du village de La Guadeloupe souhaite emprunter par billets pour un montant total de 908 600 $ qui sera réalisé le 18 juillet 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	**Pour un montant de $**
326-2000	90 700 $
359-2005	320 500 $
361-2006	97 200 $
364-2006	400 200 $

Attendu que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 326-2000, 359-2005, 361-2006 et 364-2006, la Municipalité du village de La Guadeloupe souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu:

- Que les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 18 juillet 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 18 janvier et le 18 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018	50 000 $	
2019	51 100 $	
2020	52 400 $	
2021	53 500 $	
2022	54 700 $	(à payer en 2022)
2022	646 900 $	(à renouveler)

- Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 326-2000, 359-2005, 361-2006 et 364-2006 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 juillet 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-07 169

11.04 - Refinancement par l'émission de billets

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

Attendu qu'à la suite de cette demande, la Municipalité du village de La Guadeloupe a reçu les soumissions détaillées ci-annexées, lesquelles font partie intégrante de la présente résolution;

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la **CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE** est la plus avantageuse;

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu unanimement:

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- Que la Municipalité du village de La Guadeloupe accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE pour son emprunt par billets en date du 18 juillet 2017 au montant de 908 600 $ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 326-2000, 359-2005, 361-2006 et 364-2006. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;
- Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-07 170 **11.05 - Dons et commandites**

Attendu les demandes de dons et commandites étudiées par le conseil en comité plénier;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu d'adopter les positions suivantes pour chacune des demandes et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le déboursé immédiatement.

- Fondation Cambi - un (1) billet valeur de.... 100$
- Tournoi de golf au profil des trois coopératives d'Adstock.... 0$

Adoptée unanimement.

2017-07 171 **11.06 - Carte de crédit - direction générale**

Attendu que les frais d'inscription (congrès et autres) sont habituellement payables par carte de crédit;

Attendu que de plus en plus d'achats d'équipements nécessaires à la municipalité se font via internet et qu'ils sont payables immédiatement;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu:

- de faire la demande d'une carte de crédit affaires au Services des cartes Visa Desjardins, d'une limite autorisée de 3 500$
- d'accepter de payer les frais annuels de la carte affaires
- de nommer Mme Christiane Lacroix, directrice générale, détentrice de la carte
- de mandater, pour la signature des documents administratifs, M. Rosaire Coulombe, maire, et Mme Christiane Lacroix, directrice générale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-07 172 **11.07 - Demande SDIG fond d'opération**

Attendu la résolution 2013-06-115 Intervention à l'offre de prorogation de délai et d'amendements de la BNC envers la Société de Développement Industriel de La Guadeloupe, qui accordait à la SDIG une subvention remboursable de 100 000$ pour une période de cinq (5) ans, à raison de 20 000$ par année, s'échelonnant du 1er mars 2014 au 1er mars 2018;

Attendu que la municipalité a quatre (4) versements d'effectués à ce jour, pour une somme totalisant 80 000$ et que le cinquième versement est annulé, étant donné la vente de la bâtisse à Norgate Métal;

Attendu que la SDIG a remboursé à la municipalité l'équivalent de trois (3) versements, soit 60 000$;

Attendu la demande reçue de la SDIG déposée devant ce conseil et faisant partie intégrante à cette résolution, laquelle demande de conserver un montant de 20 000$ dans son compte, comme fond de roulement;

Attendu la contribution importante de la SDIG au développement industriel de la municipalité de La Guadeloupe;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu d'accepter la demande de la SDIG et d'annuler le dernier remboursement de 20 000$, afin que ce montant contribue au fond de roulement de la SDIG.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-07 173 **11.08 - Vacances estivales**

Attendu que le conseil doit statuer sur la période de fermeture du secrétariat municipal;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu:

- d'autoriser la fermeture du secrétariat municipal pour la période de vacances:
  - semaine du 23 au 29 juillet
  - semaine du 30 juillet au 5 août

Note: - Retour au travail le 7 août 2017

12 - LÉGISLATION

Aucune législation.

13 - DIVERS

Aucun sujet.

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Gaston Dumais, 605, 11e Avenue, La Guadeloupe

Q. Le coût du rond point

R. Le coût final du rond point sera connu lors de la reddition de compte.

2017-07 174 **15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin, et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h25

_____ _____

Rosaire Coulombe, maire Christiane Lacroix, directrice générale